

**OUVERTURE DE LA
1^{ère} CAMPAGNE
DES BOURSES SCOLAIRES
2024-2025**

Chaque année, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) accorde des bourses scolaires aux enfants français résidant à l'étranger pour les établissements scolaires français agréés AEFE.

Cette aide à la scolarité est attribuée sous conditions de ressources. Elle n'est pas un droit : les bourses sont octroyées dans la limite des crédits alloués annuellement au dispositif ; elles ne sont pas reconduites automatiquement et doivent être renouvelées chaque année.

Pour pouvoir éventuellement bénéficier des bourses scolaires, les enfants doivent :

- Être de nationalité française
- Résider avec leur(s) parent(s) ou tuteur légal à Madagascar
- Être inscrits au registre des Français établis hors de France (n° NUMIC). Cette inscription consulaire doit être en cours de validité

Les dossiers de demande de bourses scolaires sont à retirer auprès des établissements scolaires.

Ils doivent être déposés COMPLETS (sous peine de rejet)

Pour les familles résidents à Tananarive : au Consulat Général de France, bureau des services de bourses scolaires : 1/ Renouvellement : selon le rendez-vous communiqué par l'établissement. Le rendez-vous visera la réception du dossier et ne fera pas l'objet d'un entretien systématique. Les demandeurs pourront toutefois être reçus sur la demande au préalable. 2/ Première demande : en prenant rendez-vous à partir du mardi 9 janvier 2024 jusqu'au vendredi 9 février 2024 délai de rigueur en écrivant à bourses.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr ou par téléphone : 20 22 398 50.

Pour les familles résidant en Province : 1/ au Consulat Honoraire, ou 2/ à défaut dans l'établissement scolaire. Prière de les contacter directement pour les modalités et date de limite de dépôt. 3/ par envoi postal. **Dans tous les cas, tenir compte des délais de route.** Aucun récépissé ne sera délivré. Il appartient au demandeur de choisir le mode d'envoi le plus indiqué pour l'obtention d'un accusé de réception.

Date limite de réception des dossiers au Consulat général de France à Tamatave :

Mercredi 7 février 2024.

A Tananarive le vendredi 16 février 2024.